



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19/12/2022

N° 2022 / 072

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le
ID : 039-213903339-20221219-DEL1912_72_2022-DE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 13 décembre 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANTONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés :

Le secrétariat a été assuré par : Eddy LUSSIANA

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 16
Nombre de Membres présents : 19	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 3

Objet : Aménagement de la Rue Voltaire (Phase 2) et de la Côte du Four (Phase 3) / Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel

- Considérant la convention-cadre « Petites Villes de Demain » signée avec l'Etat, la Communauté de Communes Terre d'Emeraude Communauté et la commune d'Arinthod le 9 novembre 2022 ;
- Considérant les fiches action n°AX 1-3 « Côte du Four – Phase 3 Aménagements » et n°AX 3-1Bis « Boulevard Voltaire – Phase 2 » de cette convention-cadre Petites Villes de Demain ;
- Considérant la convention-cadre pour la revitalisation de la commune de Moirans-en-Montagne signée avec la communauté de communes Terre d'Emeraude Communauté et la Région Bourgogne-Franche-Comté le 6 septembre 2022 ;
- Considérant la volonté politique de poursuivre les aménagements rue Voltaire et Côte du Four selon les mêmes principes que les tranches précédentes (salle des fêtes, centre-ville, abords du musée et des écoles), avec une approche environnementale ambitieuse ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 septembre 2020 confiant la mission de maîtrise d'œuvre à l'Atelier Chardon Paysages pour ces travaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement urbain et paysager de la rue Voltaire – Phase 2 et de la Côte du Four – Phase 3 – Aménagements
- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

Dépenses	Rue Voltaire Montant HT		Côte du Four Montant HT	TOTAL Montant H
	Aménagements urbains	Réseaux secs (EP)	Aménagements urbains	
Honoraires	31 667,12 €	2 261,04 €	6 132,88 €	40 061,04 €
Travaux	502 931,68 €	37 684,05 €	97 347,35 €	637 963,08 €
Total	534 598,80 €	39 945,09 €	103 480,23 €	678 024,12 €

Recettes	TOTAL Montant
Etat (DETR-DSIL-FNADT) – 30%	203 407 €
Région BFC – 30%	203 407 €
Département du Jura – 18%	125 000 €
SIDEC du Jura	2 769 €
Commune de Moirans-en-Montagne – 20%	143 441 €
Total	678 024 €

- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat au titre de la DETR-DSIL-FNADT 2023 au taux maximum pour la réalisation de ces 2 opérations ;
- **SOLLICITE** l'aide de la Région Bourgogne-Franche-Comté au taux maximum pour la réalisation de ces 2 opérations ;
- **SOLLICITE** l'aide du Département du Jura au taux maximum pour la réalisation de ces 2 opérations ;
- **SOLLICITE** auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Jura une autorisation de démarrage des travaux pour ces 2 opérations.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Grégoire LONG


